

08 nov 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 8 novembre 2002.](#)

Accord de coopération concernant le RER

Sur proposition de Mme Isabelle Durant, Ministre des Transports, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de convention concernant la mise en oeuvre du programme Réseau Express Régional (RER) de, vers, dans et autour de Bruxelles.

Sur proposition de Mme Isabelle Durant, Ministre des Transports, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de convention concernant la mise en oeuvre du programme Réseau Express Régional (RER) de, vers, dans et autour de Bruxelles.

Ce texte, principalement axé sur les chemins de fer, a pour objet la réalisation du RER, qui doit améliorer la mobilité à Bruxelles en augmentant la part de marché des transports en commun dans la zone RER. Le projet consiste en particulier à :- améliorer l'offre de transport en commun;- offrir un service intégré;- réaliser des mesures d'accompagnement telles que l'augmentation de l'offre de parking aux abords des gares, leur réduction dans les quartiers administratifs, la création de sites propres pour les transports publics de surface, ou encore des mesures permettant de dissuader le trafic de transit dans les quartiers résidentiels.Ce projet de convention respecte l'autonomie des parties respectives, c'est-à-dire l'Etat fédéral ainsi que les Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale. Pour rappel, le 20 avril 2001, le Conseil des Ministres a déjà approuvé l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions concernant le RER (*).(*) voir également le communiqué n°1 du Conseil des Ministres du 20 avril 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe